



## Compte-rendu de réunion de Bureau de ligue. Vendredi 10 février 2017 à 13 H30 Tenue au siège de la ligue, 195-199 av. de Pressensé. 69200 VENISSIEUX

Présents CASTANO Jean - CHANTEREAU Claude - COMYN Jean-Christophe - PIERRE Yves

Assistent CHANTEREAU Patricia (pour les points 1.1. et 1.2.) - PERON Roger

### 1. Informations Commission Jeunes et Technique – Patricia CHANTEREAU

#### 1.1. Projet Brevet Professionnel T.T. à Voiron

Le projet de mettre en place une formation BP à Voiron, sur le site de l'ancien CREPS, avait fait l'objet d'une communication de Patricia CHANTEREAU lors d'une réunion de comité directeur de ligue Rhône-Alpes (voir annexe).

Elle informe aujourd'hui les membres du bureau de l'avancement du dossier. Les réunions tenues avec les différentes instances ministérielles et fédérales permettent d'être raisonnablement optimiste quant à son devenir. Le site de Voiron entrerait tout à fait dans le maillage des sites de formation sur le territoire français, l'équipe technique d'encadrement est reconnue pour son niveau d'expertise dans ce domaine et le site dispose de capacités d'accueil suffisantes.

Une réunion du comité de pilotage est prévue le 02 mars et un démarrage de la formation à l'horizon septembre 2018 apparaît réaliste.

#### 1.2. Pôle

Patricia CHANTEREAU fait un bref historique de la genèse et de la mise en place du CREPS à Ceyrat constituée en regroupant les structures existantes à Ceyrat et à Lyon.

Elle précise que la structure comprend deux niveaux :

- Le pôle espoir qui dépend de la DTN, laquelle valide l'encadrement et décide de la viabilité, ou non du pôle. Son rôle est de préparer les meilleurs éléments de la ligue à intégrer un pôle France.
- Le pôle régional, piloté par la ligue, qui s'adresse aux bons joueurs régionaux afin de les aider à s'élever à leur meilleur niveau, avec donc un rôle de moteur régional et qui sert également de support à des formations d'encadrants.

Les avantages et inconvénients du site de Ceyrat :

- Au niveau des avantages : une salle permanente et des structures d'hébergement et de scolarité de proximité qui permettent une organisation libérée des contraintes de déplacement et transports.
- Au niveau des inconvénients : une faible densité de joueurs et clubs à proximité, donc une difficulté pour trouver des relanceurs et encadrants de bon niveau, un éloignement des « bassins pongistes » que sont Lyon et Grenoble.

La structure a démarré avec 8 joueurs, 4 internes et 4 externes. A ce jour, 2 ont arrêté et il reste donc 6 joueurs, dont 2 ont un réel profil « espoir ». Ce faible nombre entraîne un manque de dynamique au niveau du groupe, ce qui pénalise encore plus les efforts de recrutement. En effet, Yann BOUCHET a contacté récemment tous les joueurs, quel que soit leur âge, d'un classement suffisant pour entrer dans le groupe de relanceur, mais il n'a eu que des réponses négatives.

De plus en raison de soucis familiaux, Yann BOUCHET a rencontré Claude CHANTEREAU pour lui indiquer qu'il ne poursuivra pas l'aventure au-delà d'août 2017. Il faut donc pourvoir à son remplacement au-delà de cette échéance.

Sur la base de cette situation très inquiétante, il n'est pas question que la ligue abandonne le pôle de Ceyrat, **la troisième ligue de France se doit de disposer d'un pôle espoir.** Les différentes options possibles sont étudiées d'où il ressort :

- Recherche urgente d'un entraîneur pour encadrer le pôle à la rentrée. Patricia Chantereau
- Une consultation des clubs proches du pôle sera lancée afin de les inciter à utiliser la structure, dans une optique d'amener des joueurs sur ses entraînements, ce qui étofferait l'effectif et rendrait l'action plus attirante pour d'autres. Réunion à convoquer le 01 mars à Ceyrat à 18H30.

## **2. Travaux d'avancement de fusion – actions en cours**

### **2.1. Finances**

Jean CASTANO se « remet dans le bain » (il a en effet été trésorier du comité du Rhône il y a quelques années). Beaucoup de factures et notes de frais à traiter, et donc de virements et chèques à émettre.

Claude CHANTEREAU indique qu'il a pu boucler le transfert des comptes de l'ex-ligue Auvergne après un travail forcené de reprise des comptes et comptes analytiques, mené avec Laure CHIORINO. Le solde des comptes du Crédit Mutuel est en cours.

### **2.2. Secrétariat**

Jean-Christophe COMYN travaille régulièrement en relation avec Roger PERON et suit les dossiers du secrétariat au plus près.

Il a entamé une consultation du personnel dans l'optique de la répartition des tâches. Il indique qu'il a rencontré Martine BARRIERE à Ceyrat le mercredi 01 février dernier en présence d'élus du lieu afin de voir avec elle la répartition des tâches et l'organisation du travail. Martine BARRIERE a pris un congé maladie d'une semaine à partir du lundi 06 février et a adressé un courriel dans lequel elle indique que ce congé est dû aux mauvaises conditions de travail qui lui sont proposées. Claude CHANTEREAU a rédigé une réponse qui a été envoyée par courrier à Martine BARRIERE.

Claude CHANTEREAU indique qu'il a également rencontré Marie-Jeanne JUVENETON sur le site de Vénissieux. Elle lui a précisé qu'elle pense mettre fin à son contrat à l'été 2018.

Lundi 13 février, Claude CHANTEREAU, Jean-Christophe COMYN et Roger PERON se rendront au siège de la ligue « Hauts-de-France » pour échanger avec leurs homologues sur les procédures et modalités de travail réalisées et à mettre en place dans le cadre d'une fusion de deux ligues.

Concernant les démarches administratives de fusion, Roger PERON précise qu'il doit prendre rendez-vous avec la Préfecture du Rhône pour amener le dossier comportant le récépissé de dissolution de la ligue d'Auvergne récemment reçu.

### **2.3. Local**

Un débit de connexion internet limité pénalise le travail sur le site de Vénissieux. Les demandes auprès du bailleur pour qu'il trouve une solution sont restées sans résultats. Une recherche de local a été lancée, effectuée par Clémentine CONSTANT, et une visite effectuée ce jour dans un local très proche de celui actuel apparaît comme très prometteuse avec des conditions de travail très bonnes pour un tarif avoisinant l'actuel. Le « hic » est que notre bail actuel nous tient jusqu'à 2018, voire 2021... Jean-Christophe COMYN a pris rendez-vous le 15 février prochain avec notre bailleur actuel afin de voir si un arrangement serait possible.

### **2.4. Actions Ceyrat**

Yves PIERRE a fait le nécessaire pour assurer le minibus afin que le chauffeur soit couvert en cas d'accident, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien contrat. Tout est donc calé désormais.

Il a également rencontré la personne qui gère le contrat du photocopieur dont le coût est très élevé, afin de voir pour une réduction. La proposition qui lui a été faite ne présente pas d'intérêt car elle aboutit en fait à ne proposer une réduction que par rapport à une diminution du nombre de copies effectuées, ce qui n'est pas programmable. Yves PIERRE reprendra donc contact pour avoir de meilleures conditions.

### **2.5. Retours sur les compétitions des 4 et 5 février**

#### **2.5.1. Top détection à Ceyrat**

Très bon déroulement de l'épreuve. Très bons retours sur place et une enquête de satisfaction est en cours tant auprès des participants que ceux qui ont refusé afin de connaître plus en détail leur ressenti par rapport à cette épreuve.

La justification d'absence reste majoritairement l'éloignement du lieu de compétition par rapport aux clubs ex-Rhône-Alpes. Toutefois, quel que soit le lieu, au vu de l'étendue de la nouvelle ligue (Yves PIERRE fait remarquer qu'elle s'apparente désormais à la surface de la Belgique en intégrant des massifs montagneux d'importance...) ce problème perdurera et il faut envisager des solutions de co-voiturage et d'organisation des déplacements pour faciliter la tenue de nos épreuves.

#### **2.5.2. Critériums vétérans à Saint-Genis-Laval**

Jean CASTANO déplore que la mise en place soit trop floue dans la répartition des rôles entre les responsables. Il souhaite que chaque épreuve soit placée sous la responsabilité d'une personne qui en assume tous les aspects alors que la répartition actuelle entre plusieurs acteurs rend l'organisation très floue et complexe.

Concernant le déroulement de l'épreuve elle-même, le nombre de participants est quasiment le même que l'année précédente et il faut noter le très faible nombre d'engagés originaires des clubs de l'ex-Auvergne, hormis en féminines.

Yves PIERRE explique que cela est certainement dû à la procédure d'inscription par l'espace mon club qui a dérouté les clubs et joueurs habitués à fonctionner avec des inscriptions papier, voire par téléphone. Il faut sans doute prévoir pour l'année prochaine de doubler la formule et d'augmenter la communication autour de cette épreuve.

## **2.6. Constitution et travail des commissions**

### **2.6.1. Handisport et Sport Adapté**

Jean-Christophe COMYN a pris contact avec un certain nombre de personnes afin de mettre en place une structure qui prenne en charge le développement des relations avec ces fédérations.

Dans ce cadre, il envisage la prise en charge des Championnats de France Tennis de Table de Sport Adapté en 2018. Il est nécessaire de trouver un club en capacité d'accueillir la manifestation en respectant le cahier des charges qui ne lui pas encore été communiqué (mais une consultation internet fait état de 32 tables). Il a pris contact avec le club d'Albertville pour une éventuelle organisation sur la Savoie et il s'interroge sur la possibilité, si Albertville n'est pas en capacité, de mener l'organisation sur Ceyrat dont on sait que les conditions sont excellentes. Yves PIERRE précise qu'il est lui-même responsable pour le handisport sur le comité du Puy-de-Dôme et qu'il peut effectivement prospecter pour trouver un club si nécessaire.

### **2.6.2. Communication**

A l'occasion du « TOP détection » le 4 février, Claude CHANTEREAU a rencontré Xavier ANTOINE-MICHARD, responsable de cette commission, afin de travailler avec lui sur les axes à prévoir. Un compte-rendu a été réalisé (voir en annexe). Plusieurs points ressortent

- Concernant la communication interne, il apparaît nécessaire que les réunions soient connues de tout le conseil de ligue : les dates et personnes convoquées ainsi que les comptes-rendus.
- Pour le site, il est souhaité que les articles soient publiés en suivant une certaine procédure :
  - Mise en page effectuée au préalable par le demandeur de publication,
  - Validation par le responsable de la commission concernée par l'article,
  - Dans le doute, validation par le responsable de la commission communication,
  - Pour les articles publiés en première page (« en vedette »), voir comment faire pour avoir une publication plus harmonieuse : maintien des articles importants et sortie des articles « événement » suivant leur importance. Dans cet ordre d'idée l'étude de l'implantation d'un menu déroulant type site fédéral doit être demandée à notre prestataire actuel.
  - Nécessité de changer le nom de domaine (resté « Iratt ») à voir également avec notre prestataire.
  - Mise en place d'une rubrique « la presse en parle » permettant de publier les événements pongistes organisés par les clubs et comités.
  - Publication des stages, uniquement pour ceux organisés par des clubs et comités de la LAURA TT.
  - Publication des affiches de rencontres nationales (existant actuellement).
- Les newsletters présentent une fréquence correcte et la procédure de validation reste inchangée : envoi à tous les membres du conseil de ligue pour avis et demande d'ajouts ou modifications, validation sur le fond par le président et sur la forme par le responsable communication. Deux demandes sont effectuées :
  - Mise en place d'une rubrique « billet d'humeur » qui attribuerait aussi bien un carton jaune qu'un clin d'œil amusé ou complice sur une action ou une épreuve (par exemple Claude CHANTEREAU évoque les annulations d'inscriptions en dernière minute au TOP détection qui occasionneraient un billet « chagrin »).
  - Envoi de newsletters ciblées (les vétérans pour les épreuves vétérans, les jeunes pour des stages, les féminines pour des actions de la commission féminine,...)
- ZIMBRA : Jean-Christophe COMYN et Roger PERON vont travailler à la réalisation d'une nomenclature permettant de faciliter la navigation. Le calendrier sera utilisé pour la diffusion des informations sur les réunions et les absences.
- FACEBOOK : pas de développement prévu dans ce domaine. Pas de forum non plus.

### **3. Informations sur actions à venir – échéances**

#### **3.1. Rencontre avec la Région – contrat d'objectif 2017**

Mercredi 08 février, Claude CHANTEREAU et Roger PERON se sont rendus au siège du Conseil Régional pour rencontrer le futur responsable du Contrat d'Objectif, M. Philippe FONTAINE.

Le plus grand flou règne actuellement aussi bien sur la répartition des compétences que sur les lignes et les modalités du Contrat d'Objectif 2017.

En tout état de cause, des échanges sont ressortis les éléments suivants :

- Il est possible d'utiliser une salle de visio-conférence existante au Conseil Régional, moyennant finances, mais ce n'est pas possible les week-ends. Ce qui restreint considérablement l'intérêt.
- Il n'existe pas de local disponible pour les ligues au siège du Conseil Régional, l'espace étant même insuffisant pour les besoins de l'institution aux dires de notre interlocuteur.
- Concernant le dossier de subvention, les orientations en cours sont les suivantes (sous réserve de confirmation par les élus) :
  - Mise en place d'une aide aux clubs pros. Des clubs comme l'OL ou le LOU bénéficient désormais d'une enveloppe. La demande a été faite pour le club Loire Nord qui évolue en PRO-A. Il apparaît bien référencé dans ce domaine. Reste à savoir si le tennis de table sera une discipline éligible à l'aide régionale... ? Les clubs doivent faire la demande eux-mêmes.
  - Mise en place d'une aide à tous les clubs pour des demandes en matériel. Les demandes doivent être faites directement par les clubs eux-mêmes.
  - Mise en place d'une aide à l'organisation d'épreuves par toute structure sportive : club, comité, ligue. Cette aide est toutefois soumise à la fourniture par la ligue d'une liste d'épreuves ayant le label « intérêt régional ». Les aides seront faites en s'appuyant sur cette liste qui pourra faire l'objet d'ajouts ou modifications au cours de l'année si des épreuves venaient à s'ajouter ou être annulées.

Pour tous ces dispositifs, la ligue n'intervient pas directement (plus de subvention de réversion). Ce sont les structures organisatrices qui solliciteront une subvention directement auprès du Conseil Régional.

Pour le Contrat d'Objectif qui nous concerne directement, on observe la disparition de plusieurs items comme l'interdisciplinarité, les jeunes de moins de 12 ans, femmes et mixité, sports de nature... et l'arrivée d'une nouvelle disposition « sport santé » qui devrait reprendre une partie de celles disparues.

Il est à noter que le contrat s'organise autour de 3 axes

- Le « poids » de la discipline évalué sur le nombre de licences et leur évolution. La licenciation de tous les adhérents des clubs reste donc bien au premier rang de nos actions. Les licences de type événementielles ne sont pas retenues.
- Le projet associatif qui doit montrer que l'organisation de la ligue s'appuie sur une concertation avancée entre les acteurs de la discipline représente aussi un élément pris en compte.
- Les fiches projets sont enfin la mesure du niveau d'activité de la discipline et doivent être soignées en conséquence.

Pour ce qui est des échéances, le lancement devrait se faire mi-mars pour une clôture entre mi et fin avril afin que les dossiers soient présentés à la commission paritaire fin juin et les attributions effectuées en septembre avec versements en octobre-novembre. Le principe du versement de l'avance sur la subvention allouée, passe de 50 % à 20 %. Vu les échéances tardives, il apparaît préférable d'attendre la clôture finale et demander la totalité de la somme attribuée.

Le principe de dépôt du dossier par le portail SICORRA restera en action.

#### **3.2. Assemblée Générale FFTT – 25 mars 2017**

Claude CHANTEREAU propose que les élus de la ligue et des comités puissent se rencontrer au préalable afin d'échanger sur les consignes de votes.

#### **3.3. Réunion de conseil de ligue du 22 avril à Saint-Etienne**

Claude CHANTEREAU propose que la journée soit découpée avec une conférence des présidents le matin et le conseil de ligue l'après-midi. Il est fort probable qu'une réunion de commission sportive soit également tenue le matin.

Pour la conférence des présidents, l'ordre du jour suivant est proposé

- Projet développement présenté par Laurent LOUVEL. Temps alloué 30 minutes + 10-15 min d'échanges
- Projet formation présenté par Annie LE ROY. Temps alloué 15 minutes + 10-15 min d'échanges
- Attentes des comités départementaux. 5 minutes par comité départemental. Une heure d'échanges sur les propositions pour l'avenir. Il sera demandé aux comités de préparer cette réunion en faisant

parvenir, autant que possible, au préalable leurs attentes vis-à-vis de la ligue. Claude CHANTEREAU souhaite une participation massive et envisage d'appeler directement les présidents pour les sensibiliser à l'importance de cette réunion.

Pour la réunion du conseil de ligue, l'ordre du jour suivant est proposé

- Etat des réponses faites par les ligues sur les obligations de présence en AG régionale. Choix d'une solution pour la ligue AURA.
- Tour des commissions. Décisions à valider par le conseil.
- Présentation et approbation du budget prévisionnel
- Proposition de date pour la prochaine réunion du conseil : samedi 01 juillet ?
- Proposition de date pour l'Assemblée Générale : 09 ou 16 septembre (selon calendrier sportif). Appel aux clubs pour l'organisation – définition de l'ordre du jour – mise en place d'une partie « conférence » le matin avec des intervenants ? – durée maximum de l'AG ? – présentation des salariés.
- Travail avec « OLI Conseil ». Yves PIERRE est chargé de développer les thèmes abordés lors de la journée de travail du 07 janvier.

Séance levée à 16 H45

### Les prochaines réunions

- 26 février : commission régionale des arbitres à Saint-Etienne. Elle réunira les dirigeants CRA : Evelyne COSTILHES, Jean LACROIX et Laurent SEGUIN, les responsables des commissions départementales d'arbitrage (ou un représentant du comité s'il n'y a pas de responsable CDA) et les formateurs.
- 01 mars :
  - Après-midi : réunion avec les trésoriers des comités 03 – 15 – 63 à ??
  - Soir (18 H30) : réunion à l'Arténium avec les clubs environnants sur le thème du travail avec le pôle
- 22 avril à Saint-Etienne :
  - Le matin : réunion de la commission sportive régionale et conférence des présidents
  - L'après-midi, réunion du Conseil de ligue

**Annexe 1** – présentation du projet « formation BP tennis de table à Voiron » - réunion de comité directeur LRATT du 02 décembre 2016

Jean-Michel POULAT souhaite savoir où en est le projet d'accueillir une formation Brevet Professionnel TT sur le site du CREPS de VOIRON ?

Patricia CHANTEREAU explique que la candidature du site a effectivement été déposée mais qu'un écueil de taille est apparu, soulevé par Bernard BOUSIGUE, DTN adjoint : une formation de ce type ne peut se faire que dans le cadre d'un centre d'Etat, or VOIRON est désormais géré pour sa plus grande part par TSF, structure privée. A partir de là, est-il possible de mettre en place une formation publique en s'appuyant sur la petite antenne d'Etat encore présente ?

Une réunion de concertation est prévue le 16 décembre prochain pour discuter de cette possibilité. Cela implique aussi que la ligue refasse une démarche d'homologation comme organisme de formation. Et donc, il faut trouver les intervenants, établir les cursus, voir le fonctionnement avec les autres disciplines présentes sur le site.

Il y a donc encore beaucoup de travail préliminaire et Patricia CHANTEREAU indique qu'elle tiendra bien entendu le comité de l'Isère, intéressé au premier chef, et le comité directeur au courant de l'évolution de ce projet

## Annexe 2 – compte rendu de réunion communication du 04 février



### Commission communication : Compte rendu de la réunion du 04/02/2017 à Ceyrat

Présents : Claude Chantereau (pdt ligue AURA) Yves Pierre (vice-président délégué) Xavier Antoine-Michard (responsable communication)

#### 1°/ Etat des lieux :

- a) Communication interne en CL  
Elle semble à ce jour, insuffisante, certains ordres du jour ou dates de réunions de commissions ne sont pas annoncés à l'ensemble des membres.  
De même en ce qui concerne les compte rendus ou la publication de documents.
- b) Le site :
  - \* Il est entretenu techniquement par une intervenante extérieure
  - \* Les articles qui y sont publiés sont envoyés au secrétariat et mis en ligne en l'état
  - \* Il n'y a pas de règles précises sur les articles de la première page (« vedettes »)
- c) Les newsletters
  - \* La newsletter dirigeant qui parait une fois par mois ou en fonction des besoins
  - \* La newsletter standard qui parait tous les 15 jours pour tous les licenciés
  - \* La newsletter tournois qui parait tous les mois

#### 2°/ L'organisation à mettre en place

- a) Communication interne en CL  
Afin de consolider la notion d'équipe au sein du CL et de pouvoir profiter au mieux des compétences et idées de chacun il est important de systématiquement informer tous les membres des :
  - \* dates, lieux, horaires et ordres du jour des différentes réunions.
  - \* listes des personnes convoquées ou invitées
  - \* compte rendus
  - \* documents de travail qui peuvent être établis (en précisant en titre document de travail pour éviter des confusions dans l'esprit des gens)
- b) Le site :  
Afin de faciliter ou d'alléger le travail du secrétariat
  - \* Les articles qui y sont publiés ne peuvent être envoyés au secrétariat que par un président ou une présidente de commission ou un responsable. C'est lui ou elle qui répondra aux commentaires (qui reçoit les alertes ?).
  - \* En cas de doutes sur les articles à mettre en vedette, la décision sera prise par le responsable de la communication.
  - \* Une réflexion est engagée sur la possibilité technique de changer la première page soit en faisant défiler les articles vedettes (à l'image du site de la FFTT) soit sur la possibilité de réserver un espace à chaque commission qui gèrerait elle-même ses articles vedettes. De même il va être demandé un changement de son nom qui demeure Irratt.
  - \* Création d'une rubrique « lu pour vous » où les clubs pourront faire paraître copie des articles parus les concernant (droit à vérifier)
  - \* Seules les annonces de stages clubs ou cdx seront publiés
  - \* Seules les affiches de compétitions nationales seront publiées
- c) Les newsletters
  - \* Les newsletters seront réalisées par le secrétariat et envoyées pour avis aux membres du CL. La validation sur le fond est faite par le président de ligue et sur la forme par le responsable de la communication.
  - \* Leur fréquence ne change pas.
  - \* La newsletter standard pourra être complétée par un billet d'humeur d'un président ou responsable avec validation identique.

#### 3°/ Autres :

- \* L'envoi de mails à des publics ciblés pourra être fait à l'initiative des commissions.  
exemple : envoi d'un mail à tous les vétérans pour les championnats du monde en Espagne.
- \* Pas de création de page facebook ou de forum pour le moment.
- \* Pour le moment une optimisation du site est envisagée. Les membres du CL peuvent communiquer leurs envies ou idées au responsable de la communication